

LA CLASSIQUE DE GOLF DES BARLETTES ET LEURS AMIS

SOUTIEN FINANCIER Guide 2022

Suite à la deuxième édition de la Classique, le montant disponible pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage est de 4 222\$ pour supporter des organismes locaux pour des projets communautaires, éducatifs, environnementaux, sportifs ou artistiques.

Clientèle visée :

Tous les résidents de Notre-Dame-du-Portage.

Objectif général :

Améliorer la qualité de vie des résidents en réalisant un projet ou une activité qui bénéficiera à la collectivité.

* Veuillez consulter le Formulaire de demande pour la déclinaison des objectifs.

Demandeurs admissibles :

- Tous les organismes à but non lucratif intervenant sur le territoire de la municipalité.
- Un individu pourra soumettre un projet collectif et innovateur pour l'ensemble de la communauté.
- Des initiatives du milieu scolaire pourront également être présentées.

Dépenses admissibles :

- Matériel pertinent à la réalisation de l'activité;
- Dépenses d'immobilisation;
- Frais contractuel.

Dépenses non admissibles :

- Dépenses liées au fonctionnement et à l'administration courante d'un organisme;
- Frais de transport;
- Promotion/publicité.

Montant du soutien financier :

En tenant compte du montant disponible et des retombées potentielles du projet, le comité de sélection recommandera les projets ayant un potentiel de réalisation élevé ainsi qu'un rayonnement significatif dans la communauté. Le financement pourra être partiel.



Questions ou informations ? Contactez :
1-514-616-0436



Pour déposer votre demande par courriel :
classiquegolfdesbarlettes@gmail.com



LA CLASSIQUE DE GOLF DES BARLETTES ET LEURS AMIS

NOTE : Les organismes demandeurs recevront le montant accordé selon les modalités convenues lors de l'octroi du financement. Dans tous les cas, un rapport d'activité devra être déposé 30 jours suivant la réalisation du projet.

Critères d'analyse des demandes :

- Répondre aux objectifs du programme;
- Présenter les répercussions de l'activité sur les résidents.

Date limite :

- Faire parvenir le formulaire de demande dûment complété, par courriel, au plus tard le 30 novembre 2022;
- Remettre le rapport d'activité, accompagné des pièces justificatives, à la municipalité au plus tard 30 jours suivant la date de l'activité. Au-delà de ce délai, aucun soutien financier ne sera octroyé.

Personne ressource :

Pierre Dion, organisateur responsable
Classique de golf des Barlettes et leurs amis
Téléphone : 1-514-616-0436

p. j. : Formulaire de demande
Rapport d'activité



Questions ou informations ? Contactez :
1-514-616-0436



Pour déposer votre demande par courriel :
classiquegolfdesbarlettes@gmail.com